

## INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

« Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non ».



### UFF COURT TERME DYNAMIQUE X

**ISIN : FR0007056205**

**MYRIA ASSET MANAGEMENT - GROUPE UFF**

### Objectifs et politique d'investissement

▪ **Classification de l'OPCVM :** Fonds mixte

▪ **Description des objectifs et de la politique d'investissement**

L'OPCVM, qui est un OPCVM nourricier, est investi à hauteur de 90% minimum de son actif net dans l'OPCVM maître Court Terme Dynamique M, le solde en liquidités. L'objectif de gestion du fonds maître est de « surperformer l'indicateur de référence en investissant sur les marchés de taux à court terme avec une diversification limitée autorisée sur les marchés de taux à moyen et long terme et les titres en capital ou donnant accès au capital ».

La performance de l'OPCVM pourra être inférieure à celle de l'OPCVM maître du fait de ses frais de gestion propres.

▪ **Caractéristiques essentielles**

- L'exposition du portefeuille aux marchés de taux représentera au minimum 85% de l'actif net. Elle sera réalisée par investissement direct, ou via des OPC, en titres de créance et instruments du marché monétaire et en titres obligataires de toute maturité.
- La sensibilité du portefeuille est comprise entre 0 et +1.
- L'exposition du portefeuille aux marchés des actions pourra représenter jusqu'à 15% de l'actif net. Elle sera réalisée par investissement direct, ou via des OPC, en actions et titres de capital émis par des sociétés cotées de grosses et moyennes capitalisation et relevant de tous secteurs économiques. Les émetteurs sélectionnés relèveront indifféremment du secteur public ou du secteur privé.
- La sélection des valeurs est fonction de la situation des émetteurs et de la qualité de leur signature, de leur notation et de la maturité des titres.
- L'OPCVM maître interviendra sur la zone euro et l'ensemble des titres seront libellés en euro.
- L'exposition de l'OPCVM maître aux marchés pourra être réalisée par le biais d'instruments dérivés, d'instruments intégrant des dérivés et, jusqu'à 110% de l'actif net, en parts ou actions d'OPCVM ou de fonds d'investissement à vocation générale de droit français ou OPCVM européens.
- La société de gestion applique des dispositions relatives à la sélection des émetteurs notamment en limitant le pourcentage de détention pour un même émetteur en fonction de sa notation lors de l'acquisition. Ainsi, sont notamment éligibles :
  - les titres de créance d'Etat,
  - les titres de créance privés bénéficiant d'une notation minimale de A1/A1+ (notation Standard & Poor's ou notation équivalente auprès d'une agence indépendante de notation), ou jugée équivalente par la société de gestion, à condition que le programme d'émission soit supérieur à 300 millions d'euros,

- les titres de créance d'une notation au moins égale à AA- (notation Standard & Poor's ou notation équivalente auprès d'une agence indépendante de notation), ou jugée équivalente par la société de gestion dont la durée de vie restant à courir lors de l'acquisition sera inférieure à douze mois.

- Dans le cas où la société de gestion investirait sur des titres de créance ou des obligations en direct, elle procéderait à sa propre analyse pour évaluer la qualité de l'émetteur et de l'émission en sus de s'appuyer sur la recherche et les notations de crédit émises par les agences de notation.

▪ **Indicateur de référence**

L'indicateur de référence auquel le porteur pourra comparer a posteriori la performance de son investissement est l'indice EONIA. L'indice EONIA correspond à la moyenne des taux au jour le jour de la zone Euro. Il est calculé par la Banque Centrale Européenne et représente le taux du marché monétaire de la zone Euro. Le FCP est un OPCVM à gestion active dont la performance n'est pas liée à celle de l'indice.

▪ **Modalités de souscription-rachat**

- L'investisseur peut demander la souscription ou le rachat de ses parts, soit en montant, soit en nombre de parts, auprès du centralisateur l'Union Financière de France Banque (32 avenue d'Iéna - 75783 Paris Cedex 16). L'heure limite de réception des ordres qui sont traités à cours inconnu sur la base de la prochaine valeur liquidative est fixée à 11h00 le jour ouvré précédant le jour de calcul de la valeur liquidative. Pour les souscriptions ou les rachats qui passent par l'intermédiaire d'un autre établissement, un délai supplémentaire pour acheminer ces ordres est nécessaire pour le traitement des instructions.
- La valeur liquidative est calculée de manière hebdomadaire, le dernier jour ouvré de chaque semaine à Paris.
- Cette classe de parts capitalise et/ou distribue ses sommes distribuables.

▪ **Autres informations**

- Les instruments dérivés et intégrant des dérivés pourront être utilisés pour ajuster le portefeuille aux perspectives d'évolution de la courbe des taux ou encore pour exposer et/ou couvrir l'OPCVM maître du risque de taux. Le risque global de l'OPCVM maître est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement. Le niveau maximal d'exposition de l'OPCVM maître aux marchés ne pourra pas être porté au-delà de 110% de l'actif net.
- La performance de l'OPCVM résulte de l'évolution de la valeur des titres détenus.
- La durée de placement recommandée est inférieure à 2 ans.

### Profil de risque et de rendement

**A risque plus faible, rendement** ←      → **A risque plus élevé, rendement**  
 potentiellement plus faible      potentiellement plus élevé

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>7</b>
----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------

▪ **Texte expliquant l'indicateur et ses principales limites**

- L'OPCVM se trouve dans la catégorie de risque / rendement indiquée ci-dessus en raison de son exposition prépondérante aux marchés de taux et dans une moindre mesure aux marchés actions.
- Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. Enfin, la catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- L'OPCVM ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

▪ **Risques importants pour l'OPCVM non intégralement pris en compte dans cet indicateur**

- **Risque de crédit :** l'émetteur d'un titre de créance n'est plus en mesure de payer les coupons ou de rembourser le capital.
- **Risque de liquidité :** l'impossibilité pour un marché financier d'absorber les volumes de transactions peut avoir un impact significatif sur le prix des actifs.
- **Risque de perte en capital :** Le porteur de part ne bénéficie d'aucune garantie de restitution du capital investi.

Pour consulter l'intégralité des risques liés à l'OPCVM, il convient de se reporter au prospectus, disponible sur le site : [www.uff.net](http://www.uff.net)

## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

<b>Frais d'entrée</b>	<b>1,5 % maximum</b>
<b>Frais de sortie</b>	<b>Néant</b>

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.

L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

### Frais prélevés par le fonds sur une année

<b>Frais courants</b>	<b>1,49 % TTC (*)</b>
-----------------------	-----------------------

### Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

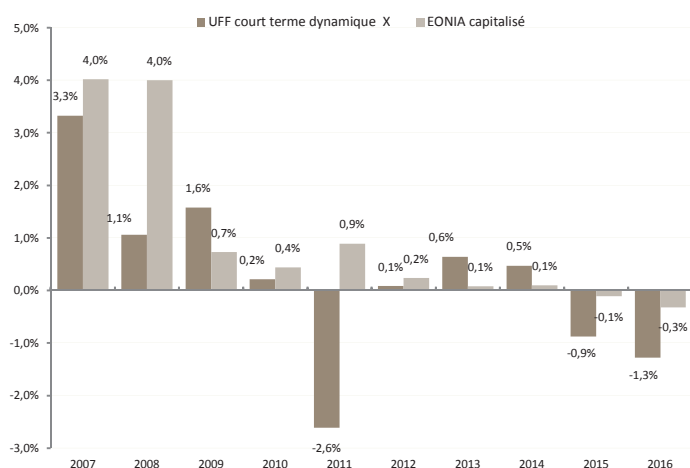
<b>Commission de surperformance</b>	<b>Néant</b>
-------------------------------------	--------------

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

(\*) Ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en septembre 2016. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez-vous référer au paragraphe « Frais et commissions » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet [www.uff.net](http://www.uff.net)

## Performances passées



Le fonds a été créé le 5 septembre 1988.

Le calcul des performances présentées a été réalisé en Euro dividendes/coupons réinvestis. Il tient compte de l'ensemble des frais et commissions.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

## Informations pratiques

▪ **Dépositaire :** CACEIS Bank

▪ **Fiscalité :**

Selon le régime fiscal de l'investisseur, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM. La législation fiscale de l'Etat membre d'origine de l'OPCVM peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

▪ **Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPCVM :**

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, document semestriel) et valeur liquidative sont disponibles à l'adresse suivante :

**Union Financière de France Banque - UFF Contact - 32 avenue d'Iéna - 75783 PARIS Cedex 16 - France**  
0 805 805 809 (appel et service gratuits) - [www.uff.net](http://www.uff.net)

Le DICI, le prospectus et les rapports et comptes périodiques de l'OPCVM maître peuvent être fournis sur demande auprès de :

**MYRIA Asset Management - 32 avenue d'Iéna - 75783 PARIS Cedex 16 - France - Téléphone : 01 40 69 64 75**

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 2 janvier 2018.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers. Il est autorisé à la commercialisation en France.

La société de gestion de portefeuille Myria Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro GP-14000039.

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site [www.myria-am.com](http://www.myria-am.com).

La responsabilité de Myria Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

*Myria Asset Management, Société par Actions Simplifiée à Conseil de Surveillance au capital de 1 500 000€ enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 804 047 421. Siège social : 32 avenue d'Iéna, 75116 PARIS*